

REPUBLIQUE FRANCAISE

-----  
Département des Alpes de Haute Provence  
-----

Service Départemental d'Incendie et de Secours

**DELIBERATION N° 2015-30(RAJ)**

Date de convocation : 17 avril 2015

Nombre d'élus en exercice : 22

Présents : 17

Absents : 5

Votants : 17

Réception en Préfecture le :  
Délibération certifiée exécutoire le :

Date de l'affichage par extrait de la  
présente délibération :

**EXTRAIT DU REGISTRE**

**DES DELIBERATIONS DU CONSEIL D'ADMINISTRATION  
DU SERVICE DEPARTEMENTAL D'INCENDIE ET DE SECOURS  
DES ALPES DE HAUTE PROVENCE**

L'an deux mille quinze et le 20 mai le Conseil d'Administration du Service Départemental d'Incendie et de Secours s'est réuni au lieu habituel de ses séances, après convocation légale, sous la présidence de Monsieur Claude FIAERT.

**Etaient présents :**

Mesdames Delphine BAGARRY, Sophie BALASSE, Patricia GRANET, Brigitte REYNAUD, Sophie VAGINAY-RICOUT.

Messieurs Jean ARNAUD, Roland AUBERT, Khaled BENFERHAT, Bernard DIGUET, Jacques LARTIGUE, André LAURENS, Christian LOGIER, Patrick MARTELLINI, Roger MASSE, Serge PRATO, Serge SARDELLA.

**Etaient excusés :**

Mesdames Stéphanie COLOMBERO, Emmanuelle FONTAINE-DOMEIZEL, Nathalie PONCE-GASSIER, Messieurs Pierre POURCIN, Gilbert SAUVAN.

Madame BALASSE a été désignée secrétaire de séance par le Président.

**Objet : Désignation du Président du Conseil d'Administration**

Le Président FIAERT expose :

Conformément à l'article L.1424-27 du Code Général des Collectivités Territoriales, le conseil d'administration est présidé, de droit, par le Président du Conseil Départemental ou l'un des membres du conseil d'administration désigné par le Président du Conseil Départemental.

Par arrêté N°2015 – DFAJ - 015 en date du 9 avril 2015, rendu exécutoire le 14 avril 2015, Monsieur Gilbert SAUVAN, Président du Conseil Départemental a désigné Monsieur Claude FIAERT, Conseiller Départemental, en qualité de Président du Conseil d'Administration du Service Départemental d'Incendie et de Secours.

Le Conseil d'Administration a pris acte de cette désignation à l'unanimité.

Le Président du CASDIS



Claude FIAERT

**ARRETE DEPARTEMENTAL N° 2015-DFAJ-015**

Portant désignation du Président du conseil d'administration  
du Service Départemental d'Incendie et de Secours des  
Alpes de Haute-Provence.

**LE PRESIDENT DU CONSEIL DEPARTEMENTAL**  
**DES ALPES DE HAUTE-PROVENCE**

VU le Code général des collectivités territoriales, partie législative et partie réglementaire ;

VU les dispositions de l'article L. 1424-27 du Code général des collectivités territoriales disposant que le conseil d'administration du Service Départemental d'Incendie et de Secours est présidé par le Président du Conseil départemental ou l'un des membres du conseil d'administration désigné par le Président du Conseil départemental ;

VU la loi n° 2004-811 du 13 août 2004 de modernisation de la sécurité civile ;

VU la circulaire du 24 décembre 2013 relative aux élections au conseil d'administration des services départementaux d'incendie et de secours ;

VU la délibération n° D-SAJ-1 du Conseil départemental des Alpes de Haute-Provence en date du 2 avril 2015 portant élection de Monsieur Gilbert SAUVAN en qualité de Président du Conseil départemental ;

VU la délibération n° 2015-SAJ-12 du 2 avril 2015 portant élection des représentants du Département des Alpes de Haute-Provence au conseil d'administration du Service Départemental d'Incendie et de Secours des Alpes de Haute-Provence ;

**ARRETE**

**ARTICLE 1**

Monsieur Claude FIAERT, Conseiller départemental du Conseil départemental des Alpes de Haute-Provence, est désigné en qualité de Président du conseil d'administration du Service Départemental d'Incendie et de Secours des Alpes de Haute-Provence.

**ARTICLE 2**

Cette décision prend effet à compter de sa notification au bénéficiaire.

